

TROIS MAISONS Etude de M. DROMERY, avoué à Paris, 9, rue de Malhoues. — Vente sur publications judiciaires, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, une heure de relevée, le mercredi 3 février 1847.

Mise à prix. Premier lot, 50,000 francs. Deuxième lot, 20,000 francs.

AVIS DIVERS. CHAPEAUX-VELOURS GARANTIS PURE SOIE, 20 FR. — Maison AIMEE HENRI, 18, rue Basse-du-Rempart.

CAPÉ CARDINAL. Get établissement, l'un des premiers de Paris, dirigé par MM. BOU et LACROIX, se distingue cette année par la richesse et la ponctualité de son service pour les fournitures de soirées; aussi le goût acquis de leurs glaces et rafraîchissements de toute espèce assure-t-il chaque jour de nombreuses commandes.

En vente chez DESSESSART, 9, rue des Beaux-Arts, éditeur des VIERGES FOLLES, SAGES, MARTYRES, par Alphonse ESQUIROS, 3 vol. format Cassin, 1 fr. le volume. MADemoiselle PIN roman inédit Par Emile DASH. Deux volumes in-8. LA COMTESSE DASH. 15 FR. LUCREZIA FLORIANI Par GEORGE SAND. Deux volumes in-8. 15 FR.

BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR, Par MM. GERMAIN SARRUT et B. SAINT-EDME.

Le 13^e volume est sous presse. — L'ouvrage complet formera 16 volumes in-4^e à doubles colonnes de 400 à 500 pages chacun. — S'adresser chez KRABBE, éditeur, rue Dauphine, 39, et chez tous les libraires de Paris et des départements. — Prix de la livraison de deux feuillets : 50 cent.

GALVANISATION DU FER, Société des Saint-Paul et C^e.

La gérant prévient MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 7 février prochain, à midi précis, au siège de la société, rue d'Angoulême-du-Temple, 40.

Aux termes des statuts (art. 39), les actions devront être déposées, au moins trois jours avant la réunion, entre les mains du caissier de la société, qui en délivrera un récépissé, lequel servira de carte d'admission à l'assemblée générale.

Suivant acte sous seings privés fait double à Paris, le 16 janvier 1847, enregistré, le sieur FISCHER, marchand tailleur, demeurant à Paris, rue de Bussy, 6, a vendu au sieur GARRIÈRE, aussi marchand tailleur, demeurant à Paris, rue d'Amboise, 5, son fonds de commerce de marchand tailleur, à Paris, ensemble la clientèle, les marchandises et agencement en dépendant, aux prix, charges, clauses et conditions portées au dit acte.

Toutes oppositions sur le prix dudit fonds devront être signifiées dans les dix jours de la présente insertion au domicile de l'acquéreur.

Pour extrait : CARRIÈRE. 2 FR., MALADIES SECRÈTES bien guéries, par LE MONTMARTRE, Bureau médical.

ENTREPOT DU NORD.

Siège de la société, rue du Grand Chantier, 1 bis. MM. les actionnaires qui n'ont pas encore fait leurs deuxièmes et troisièmes versements sur les actions dont les numéros sont ci-après indiqués, sont prévenus que, faute par eux de les avoir effectués avant le 23 prochain, elles seront vendues le 23 du même mois, à la bourse de Paris, par l'agent de change de la société, conformément aux statuts (article 22).

Nombres des actions sur lesquelles les deuxièmes et troisièmes versements ne sont pas faits : 171 à 173, 705, 707, 775 à 784, 800, 1202, 1335, 1501 à 1604, 1839, 1859 à 1873, 2031 à 2040, 2050 à 2054, 2056 à 2060, 2160 à 2170, 2210 à 2214, 3061 à 3065, 3071 à 3080, 3085 à 3100, 3211 à 3215, 3440 à 3445.

MARIAGE.

L'on désire marier une jeune orpheline anglaise, héritière d'une grande fortune à une personne honorable et bien élevée; et une dame veuve, de bonne compagnie, habitant à la campagne, possédant de la fortune, désire une personne dans les mêmes conditions. — S'adresser à Mme de ST-MARC, 8, rue des Colonnes. (Affr.)

Nouveau système de BACHES et CHASSIS de COUCHES perfectionnés, USINE SPECIALE de tous objets en fers pour PARCS et JARDINS. TRONCHON, près la barrière de l'Étoile. Prix fixes.

L'HISTOIRE DE LA MARINE FRANÇAISE, Par EUGÈNE SUE.

4 volumes in-8, avec deux albums de planches au burin, contenant paysages, vues, scènes maritimes, plans, cartes, par nos premiers peintres. — Ce travail historique si brillant est un modèle d'érudition spéciale et fine, de l'art d'exposer les faits matériels, de raconter et de peindre avec les prestiges d'une parole émanée de verve et d'esprit. — Paris, à la librairie, rue Saint-Anne, 55; — MORÉAU, libraire, périsstyle Valois, n. 182-183, Palais-Noyal; — FOURBEAU, libraire, 82, rue de la Harpe; 3, galerie de l'Odéon, et chez ROUSSEAU, rue Popincourt, n. 50.

Sociétés commerciales.

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce du département de la Seine, séance à Paris, le 17 décembre 1846, enregistré. Notamment entre : M. Charles BODMER, artiste peintre, demeurant à Paris, rue Pavée-Saint-André, 2, d'une part; Et M. RICHMOND, demeurant à Paris, rue d'Orléans-St-Honoré, 19.

Au nom et comme syndic de la faillite du sieur SIEGFRIED, tailleur de pierres, demeurant à Paris, rue Popincourt, passage de l'Asile, 9, d'autre part. Il appert entre autres choses : Que ledit Tribunal a déclaré nulle, faute de publications légales, la société de fait ayant existé entre les sieurs BODMER et SIEGFRIED, pour l'exploitation de machines à scier, fendre, polir et raboter les pierres et les marbres, à la date du 1^{er} janvier 1844; Et a renvoyé le sieur Richmond et le sieur SIEGFRIED devant des arbitres-juges.

Pour extrait : rue de Seine, 39. (7113)

D'un acte passé devant M. Norés et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 16 janvier 1847, enregistré. Entre M. Théodore GAMARD, négociant, demeurant à Paris, cour des Petites-Ecuries, 10, faubourg-St-Oenis; Et M. Adolphe-Fortuné LOTTIN, veuve de M. François COLLIAU, manufacturier, demeurant à Toussouy, commune de Couvroux, canton de Creil, arrondissement de Senlis (Oise), ladite dame ayant agi comme étant au droit de M. Colliau, son mari; A été extrait littéralement ce qui suit : La société de commerce formée entre M. François COLLIAU et M. Gamard, par acte sous seings privés en date du 11 mai 1839, enregistré, est et demeure dissoute à compter du 1^{er} janvier 1847.

Art. 1^{er}. Il y aura société en nom collectif entre Mme veuve François COLLIAU et M. GAMARD, pour l'exploitation de la tréfilerie de Toussouy, commune de Couvroux, canton de Creil, arrondissement de Senlis (Oise).

Art. 2. La durée de la société est fixée à dix ans et six mois, à compter du 1^{er} janvier 1847 jusqu'au 1^{er} juillet 1857.

Art. 3. Le siège de la société est fixé à Paris, cour des Petites-Ecuries, 10. Il pourra être établi des dépôts dans d'autres lieux.

Art. 4. La raison sociale sera GAMARD et veuve François COLLIAU. M. Gamard aura seul la signature sociale pour tous les engagements de commerce; mais il pourra en faire usage que pour les besoins de la société. Mme veuve François COLLIAU aura la signature comme M. Gamard pour les actes usuels que nécessitera sa position d'associée, gérant en commun avec M. Gamard, mais elle ne pourra en faire usage pour aucun des actes qui engageraient pénalement la société.

Néanmoins, dès que Mme veuve François COLLIAU aura complété sa mise de 50,000 fr., dont il sera ci-après parlé, elle aura la signature sociale en commun avec M. Gamard et au même titre que lui.

Art. 5. La société nouvelle se chargera de Enregistré à Paris, le 16 Janvier 1847.

ENTREPRISE SPÉCIALE DES ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER.

S'adresser à M. NORBERT ESTIBAL, Fermier d'Annonces de plusieurs Journaux, rue Vivienne, 53, à Paris.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE. FONDS DE GARANTIE : 20 MILLIONS.

Immobilier et placements hypothécaires, 10,000,000 Valeurs sur l'Etat, 10,000,000 Assurances en cas de décès. Constitution de rentes viagères. Contre-assurance des sommes engagées dans les Associations mutuelles.

Prospectus et renseignements au siège de la Compagnie, rue Richelieu, 97. Rue Neuve-Vivienne, 53, maison des VILLES DE FRANCE.

A LOUER GRAND ET BEL APPARTEMENT, Propre à une Administration ou à des Bureaux. — S'adresser dans la maison, au troisième étage.

PLUS DE TENEURS DE LIVRES.

TENUE DE LIVRES en partie double, que TOUT LE MONDE peut pratiquer IMMÉDIATEMENT, par MM. TALBOTIER et CHAPRON. — Extrême simplicité du procédé pratique, économie de temps; tels sont les avantages de cette méthode. — Prix : 5 fr. — En vente, rue de Bondi, 50. — Dépôt de registres, établissement de comptabilités, vérification et redressement d'écritures.

VINS CHATEAU HAUT-BRION. Le dépôt de ces vins est établi chez le propriétaire, M. J.-E. LARRIÈRE, rue des Petites-Ecuries, 38 bis. Les vins en barrique sont entreposés chez MM. J. FONADE et C^e, 25, port de Bercy.

Un dépôt des vins du château Haut-Brion est établi à Rouen, chez MM. Marius Gillet; et au Havre, chez MM. Saglio et C^e.

AVIS. Les TAFFETAS, COMPRESSES, POIS ELASTIQUES, SERRE-BRAS, vésicatoires et les caoutchoux, portent tous étiquette et sa signature, faub. Montmartre, 78. (Affr.)

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indiquant des sommes à réclamer :

Du sieur LLOBET (François), tailleur, rue de la Bourse, 5, entre les mains de M. Lefrançois, rue Louvois, 8, syndic de la faillite (N° 695 du gr.).

Du sieur MARTIN (Gustave), Libraire, rue Servandoni, 16, entre les mains de M. Lefrançois, rue Louvois, 8, syndic de la faillite (N° 693 du gr.).

Du sieur LENFANT (Louis), commissionnaire de roulerie et md de vins à La Chapelle, entre les mains de M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41, syndic de la faillite (N° 689 du gr.).

Du sieur ROULET (Alexandre), fabricant de couleurs, rue Bourlignon, n. 16, entre les mains de M. Blet, rue des Bons-Enfants, 37, syndic de la faillite (N° 656 du gr.).

Du sieur BACOSTA (Mardoche), md de rubans, boulevard des Italiens, 19, entre les mains de M. Hellel, rue Paradis-Poissonnière, 50, syndic de la faillite (N° 683 du gr.).

Du sieur RIMBERT, restaurateur, rue Marivaux, 9, entre les mains de M. Decagny, rue Thévenot, 16, syndic de la faillite (N° 605 du gr.).

Du sieur VATINEL (Léon), parfumeur, rue Montfaucon, 35, entre les mains de M. Tiphaigne, faub. Montmartre, 61, syndic de la faillite (N° 635 du gr.).

Du sieur LESOUPLE (Jean-François), entrep. de maçonnerie et md de vins à La Chapelle, entre les mains de M. Decagny, rue Thévenot, 16, syndic de la faillite (N° 6476 du gr.).

Du sieur VIAL (Amable), négociant en vins à Bercy, entre les mains de M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41, et Merly, rue Rambuteau, 79, syndics de la faillite (N° 5987 du gr.).

ANCIENNE SOCIÉTÉ (FONDÉE EN 1838). BORDELAISE ET BOURGUIGNONNE. RUE NEUVE-SAINT-ÉUSTACHE, 7, PRÈS LA BOURSE. VINS ROUGES ET BLANCS. RENDUS A DOMICILE.

Maladies Secrètes. TRAITEMENT du docteur CH. ALBERT. Membre de l'Académie de Médecine, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales.

PATE ÉPILATOIRE PERFECTIONNÉE de M^{me} DUSSEY, rue du Coq-Saint-Hippolyte, 13, au premier, reconnue après un long usage, la seule qui détruit entièrement le poil et le duvet sans altérer la peau.

Bourse du 22 Janvier. AU COMPTANT. Cinq 0/0, j. du 22 mars... 117

ASSEMBLÉES DU 23 JANVIER 1847. SEUR HEDRES : Imbault, commissionnaire en marchandises, redi de comptes — Sabat, entrep. de maçonnerie, conc. — Anstard, md de rubans, vérif. — Duval, passementier, synd. — Aumont, fab. de soieries, id. — Pizard et Tropey, md de couleurs, c. o. — Clossé, restaurateur et entrep. de peinture, id.

Séparations de Corps et de Biens. Le 8 janvier : Jugement qui prononce séparation de biens entre Caroline-Égathe DÉPARD de CHATEAUVILLE et Paul-Émile TISSANDRIER, propriétaire, rue Lavoisier, n. 7; Glanzard avoué.

Décès et Inhumations. Du 20 janvier 1847. M. Solrière, 33 ans, rue Neuve-des-Mathurins, 14. — M. Jamot, 27 ans, rue du Faubourg-Saint-Martin, 51. — M. Palétre, 63 ans, rue St-Hippolyte, 305. — Mme veuve Baron, 85 ans, rue de Chaillot, 99. — M. Anbrun, 33 ans, rue Jean-Goujon, 15. — Mme veuve Fagnère, 51 ans, rue du Faubourg St-Honoré, 26. — Mme Chalot, 55 ans, rue St-Honoré, 318. — Mme veuve Bonvallet, 72 ans, rue de l'Anin, 1. — Mme Huet, 73 ans, rue Taibout, 34. — Mme Hennequin, 27 ans, rue du Cloître-St-Hippolyte, 3. — Mme Lévesque, 77 ans, rue de Croule, 10. — M. Marlet, 73 ans, rue de Malte, 17. — M. Guibert, 57 ans, rue Bourg-Labbé, 31. — M. Percey, 2. — Mme veuve Monduroux, 92 ans, rue Vieille-du-Temple, 2. — M. Mignognot, 49 ans, rue de Charanton, 61. — Mme veuve Dejean, 85 ans, rue du Pont-aux-Choux, 8. — M. M. Aubertin, 66 ans, rue Poullet, 8. — M. Morin, 75.

CHÊQUES DE FER. DESIGNATIONS. AU COMPTANT. Saint-Germain... 1000

Pour l'legalisation de la signature A. GUYOT, le maire du 1^{er} arrondissement.